



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines
de l'UQAM (AFESH-UQAM)**

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

Assemblée générale du 5 février 2015

Au DS-R510 à 12h30

Procès-verbal

Ordre du jour :

0. Procédures
 1. Santé étudiante
 2. Dons
 3. Élection
 4. Varia
 5. Levée.
-

0.0 Procédures

0.1 Proposition d'ouverture de l'assemblée générale

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.2 Qu'Aurélié Paquet, Lysanne Bois et Sophie Rioux occupent les postes de l'animation, de gardienne du senti et du secrétariat.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.3 Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Procédures
1. Santé étudiante
2. Dons
3. Élection
4. Varia
5. Levée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.0 Santé étudiante

1.1 Proposition de présentation de 15 minutes sur le fonds d'entraide et suivie d'une présentation de 15 minutes sur les assurances.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.1.2 Amendement : proposition de mettre le temps des deux présentations à 10 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Rejeté à majorité

Sur la principale : Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Ajournement de l'assemblée générale à 13h50 jusqu'au retour du quorum, pour une levée de cours.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Exclure la personne de l'ASEQ de l'assemblée

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée de question préalable.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Sur la proposition privilégiée d'exclure la personne de l'ASEQ :

Battue à majorité

1.2 Proposition de période de questions/réponses de 30 minutes sur les assurances et sur les présentations.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée d'accorder la parole à la personne de l'ASEQ pendant la période de questions/réponses.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée de constatation du quorum : le quorum est constaté

Proposition privilégiée de rallongement de la période de questions/réponses de 20 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AM

1.2 Que l'AFESH se dote d'un contrat de cinq ans avec l'ASEQ d'un montant annuel individuel maximal de 215\$;

Qu'aucun-e exécutant-e de l'AFESH accepte un privilège symbolique ou matériel provenant de l'ASEQ;

Que la période de retrait se fasse une fois par année scolaire, soit du 15 septembre au 15 octobre, et pour la session d'hiver du 15 janvier au 15 février;

Qu'un bilan de cette adhésion soit discuté en assemblée générale dans 4 ans;

Que la personne engagée pour le fonds d'urgence soit uniquement chargée des remboursements pour le 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015;

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.2.1 Amendement d'ajouter : Que le régime d'assurance respecte les principes suivants :

- Aucune adhésion automatique des membres de l'AFESH, mais plutôt une adhésion au régime volontaire et sur demande pendant un période d'inscription annuelle prévue à cet effet;
- Le respect des données confidentielles des membres de l'AFESH (de sorte que le courtier, l'assureur et tout autre organisme externe aient accès seulement aux données des membres qui ont demandé explicitement une adhésion au régime);
- Le défaut de paiement de la prime bloque les demandes de réclamation des membres du régime, mais ne bloque pas le dossier universitaire (de sorte que les membres du régime qui sont en défaut de paiement aient tout de même accès à la bibliothèque, à leur relevée, au formulaire d'inscription aux cours, etc.).

Dûment proposée
Dûment appuyée

Proposition privilégié d'exclure la personne de l'ASEQ de la salle.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.2.1.1.Sous-amendement : d'ajouter après « le suivant » : Que les montants d'aide par le fonds d'urgence soient rétroactifs depuis le 1^{er} septembre 2014 et soient alloués aux étudiant-e-s qui en font la demande.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Proposition privilégiée de scission de l'amendement en quatre clauses.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.2.1 a) Que les montants d'aide par le fonds d'urgence soient rétroactifs depuis le 1^{er} septembre 2014 et soient alloués aux étudiant-e-s qui en font la demande.

AU

1.2.1 b) Que le régime d'assurance respecte les principes suivants :

- Aucune adhésion automatique des membres de l'AFESH, mais une adhésion au régime volontaire et sur demande pendant un période d'inscription annuelle prévue à cet effet;

Proposition privilégiée de question préalable.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Sur la proposition d'amendement 1.2.1 b) :

Battu à majorité

1.2.1 c) Que le régime d'assurance respecte les principes suivants :

-Le respect des données confidentielles des membres de l'AFESH (de sorte que le courtier, l'assureur et tout autre organisme externe aient accès seulement aux données des membres qui ont demandé explicitement une adhésion au régime)

1.2.1 c).1 Sous-amendement : Biffer « qui ont demandé explicitement une adhésion au régime » et remplacer par « qui ne se sont pas retiré-e-s ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur l'amendement 1.2.1 c) tel que sous-amendé :

Adopté à majorité

1.2.1 d) Que le régime d'assurance respecte les principes suivants :

- Le défaut de paiement de la prime bloque les demandes de réclamation des membres du régime, mais ne bloque pas le dossier universitaire (de sorte que les membres du régime qui sont en défaut de paiement aient tout de même accès à la bibliothèque, à leur relevée, au formulaire d'inscription aux cours, etc.).

1.2.1 d).1 Sous-amendement : Rajouter au début : « Que L'AFESH fasse pression sur l'UQAM pour que »

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

Sur l'amendement 1.2.1 d) tel que sous-amendé :

AU

Proposition privilégiée de limiter le temps de paroles à 2 minutes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.2.2 Proposition d'amendement : Ajouter à la fin du premier Que : « à compter de l'automne 2015. »

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

1.2.3 Proposition d'amendement : de modifier le 5 ans pour 3 ans.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battu à majorité

Proposition privilégiée de question préalable.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Sur la proposition principale tel qu'amendée plusieurs fois :

Que l'AFESH se dote d'un contrat de cinq ans avec l'ASEQ d'un montant annuel individuel maximal de 215\$ à compter de l'automne 2015;

Qu'aucun-e exécutant-e de l'AFESH n'accepte un privilège symbolique ou matériel provenant de l'ASEQ;

Que la période de retrait se fasse une fois par année scolaire, soit du 15 septembre au 15 octobre, et pour la session d'hiver du 15 janvier au 15 février;

Qu'un bilan de cette adhésion soit discuté en assemblée générale dans 4 ans;

Que la personne engagée pour le fonds d'urgence soit uniquement chargée des remboursements pour le 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015;

Que le régime d'assurances respecte les principes suivants:

- Le respect des données confidentielles des membres de l'AFESH (de sorte que le courtier, l'assureur et tout autre organisme externe aient accès seulement aux données des membres qui ne se sont pas retirés);
- Que l'AFESH fasse pression sur l'UQAM pour que le défaut de paiement de la prime bloque les demandes de réclamation des membres du régime, mais ne bloque pas leur dossier universitaire (de sorte que les membres du régime qui sont en défaut de paiement aient tout de même accès à la bibliothèque, à leur relevé, au formulaire d'inscription aux cours, etc.).

Que des montants d'aide rétroactif depuis le 1^{er} septembre 2014 soient alloués par le fond d'urgence aux étudiant-e-s qui en font la demande.

Adoptée à majorité

2.0 Dons

2.1 Considérant que le ras-le-bol est projet de solidarité alimentaire accessible à l'ensemble de la communauté uquamienne.

Considérant l'offre alimentaire limitée que nous retrouvons autour de l'UQAM

Considérant le contexte d'austérité actuelle imposé par la classe dirigeante et l'importance grandissante que revêt un projet comme celui proposé par le ras-le-bol offrent des repas sains et gratuits à une communauté déjà en situation de précarité.

Considérant les démarches déjà entamées avec les instances administratives de l'UQAM pour l'obtention d'une cuisine au sein de l'université

Considérant les coûts importants associés à ce propos de cuisine communautaire qui devront, dans un avenir prochain, être an

Considérant la précarité du collectif tant au niveau financière que matériel.

Que l'AFESH appuie le ras-le-bol dans ses activités et ses démarches en vue d'obtenir un espace de cuisine communautaire.

Que L'AFESH supporte financièrement les projets du ras-le-bol en lui offrant un montant de 10 000 \$.

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.1.1 Amendement de changer 10 000\$ pour 5000\$

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battu à majorité

2.1.2 Amendement : d'ajouter : Que l'on transfère le reste de la case budgétaire « dons » dans le fonds de grève.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée d'appel de la décision du présidium.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la principale 2.1 :

AU

2.2 Considérant que la grève de 2012 a révélé la nécessité de lieux de rencontre et d'organisation hors des institutions scolaires pour échanger des idées, des pratiques et des connaissances politiques au-delà du contexte étudiant;

Considérant que c'est dans cette perspective que La Déferle, espace autogéré situé dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, a ouvert ses portes en février 2013 et demeure l'un des rares lieux auto-organisés à Montréal destinés essentiellement à accueillir des activités militantes comme celles qui sont à prévoir dans le cadre du mouvement politique qui se dessine pour le printemps 2015;

Considérant que le loyer seul s'élève à 710\$ par mois, somme à laquelle s'ajoutent des frais d'électricité élevés dus aux tarifs en vigueur pour les baux commerciaux;

Considérant que les contributions des associations étudiantes telles que l'AFESH permettent d'assurer une base financière permettant de concentrer les énergies militantes sur d'autres activités que la recherche de financement;

Considérant que le local sert fréquemment à tenir des événements de financement de diverses causes politiques et que le comité d'organisation du local ne tient pas à multiplier les sollicitations financières à l'intention de ses usagères et usagers – dont les revenus sont le plus souvent très limités;

Que L'AFESH accorde un don de 400 \$ par mois à La Déferle, sur un an, soit un total de 4800\$

2.1.1 Amendement : de changer 400\$ pour 500\$ et donc 4800\$ par 6000\$.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

2.1.2 Amendement : d'ajouter Que le don soit conditionnel à ce que l'espace soit toujours non-fumeur et chauffé.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battu à majorité

Sur la principale telle qu'amendée :
Adoptée à majorité

2.3 Que l'on transfère le reste de la case budgétaire « Dons » dans la case budgétaire « Fonds de grève »

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.3.1 Amendement : De biffer : « le reste de la case budgétaire » et de le remplacer par : « prendre 10 000\$ de la case budgétaire ».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée de constatation du quorum

L'assemblée générale est levée par manque de quorum.